

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE DEMAIN

○ Travaux

- La restauration de la fontaine de la rue du Haut Regard par la CCVP est terminée. Prochainement les bassins seront mis en eau.
- L'ouvrier communal a réparé la source de la fontaine du Grand Gouty (en accord avec les propriétaires car cette source est en terrain privé). Cette fontaine coule à nouveau.
- Concernant le **déneigement** éventuel des rues du village, comme l'an dernier, **aucun achat de sel** n'a été effectué pour cet hiver. Dans un souci d'écologie, un essai sera fait avec de la sciure ou des copeaux de bois qui seront répandus sur le sol. (L'entreprise Florent PETIT passera le chasse-neige comme chaque année). **N'oubliez pas d'équiper vos véhicules en conséquence.**

○ En Bref

🎄 Les **bons de Noël des Aînés** : Les bons offerts par le CCAS sont à échanger en une **seule fois** chez les commerçants et artisans locaux avant le 31 janvier 2015.

🎄 La **bibliothèque municipale** sera fermée du 25 décembre 2014 au 1^{er} janvier 2015 inclus.

🎄 La **collecte des ordures ménagères** du jeudi 25 décembre 2014 est avancée au **mercredi 24 décembre** 2014 et celle du jeudi 1^{er} janvier 2015 est avancée au **mercredi 31 décembre** 2014.

Prière de sortir vos poubelles le mardi soir à partir de 18h00.

🎄 **Concert** : le chanteur **Tex'O** se produira sur la scène de la salle Jeanne d'Arc le **samedi 10 janvier 2015 à 20h00**. Entrée : 10 €

C'est un groupe à lui tout seul. Tex'O jongle entre guitare, harmonica, percussions et accordéon et nous entraîne dans ses nouvelles « Escapes inédites ». Un spectacle unique en son genre à découvrir



ALLARMONT

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE DEMAIN

Éditeur : Mairie d'Allarmont

Rédaction : Commission Communication

Imprimé et édité par nos soins



Décembre 2014

Edito

Les Fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Aussi, permettez-moi dès à présent, de vous souhaiter de très belles et douces Fêtes de Noël et de vous adresser mes meilleurs souhaits pour que la Nouvelle Année préserve au mieux votre Santé et celle de vos proches et vous apporte Joie et Bonheur.

La cérémonie des vœux, à laquelle tous les habitants sont conviés, aura lieu le **Dimanche 11 janvier 2015 à 16h, salle Jeanne d'Arc.**

L'année s'achève en douceur avec une équipe qui a de nombreuses nouvelles idées et plein d'élan. Je tiens à les remercier pour le travail accompli en ce début de mandat en sachant que le plus dur reste à faire : l'assainissement et le réseau d'eau !!!! Et je tiens à remercier tout particulièrement les anciens conseillers qui continuent à nous aider par leur expérience.

Joyeux Noël et Bonne Année à tous !

Le Maire : Dominique AUBERT

Noël des enfants : La fête de Noël pour les enfants des communes appartenant au RPI aura lieu le vendredi 19 décembre 2014 à 20h00, salle Jeanne d'Arc.

A cette occasion, le Père Noël fera la distribution des cadeaux offerts aux enfants par les communes. En cas d'empêchement, les cadeaux pourront être retirés au secrétariat de mairie.

Messe de Noël : Elle aura lieu en l'église de Raon/Plaine à 19h00

○ CONSEIL MUNICIPAL du 4 décembre 2014

Compteurs d'eau :

Vu le compte-rendu de la réunion du 07 avril 2011 dressé par le Conseil Général concernant l'alimentation en eau potable de la commune ;

Vu que les financeurs principaux, à savoir le Conseil Général et l'Agence de l'eau, se basent sur une consommation au m³, le cas échéant, il sera impossible d'octroyer une aide au titre de l'eau potable ;

Vu le devis estimatif de la société Hydr'eau Services ;

Considérant que nous avons signé une convention avec l'ATD88 par délibération du 8.11.2013 et que nous les avons sollicités par courrier du 8.11.14 pour une mission d'assistance technique et administrative dans la mise en œuvre de la nouvelle tarification au volume réellement consommé ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de

- poser des compteurs à l'intérieur des habitations des abonnés et des compteurs extérieurs, type tampon 3.5T, sur les fontaines de la commune ;
- lancer un appel d'offre ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet appel d'offres.

Sécurisation du réseau électrique :

Le Maire présente le projet suivant : Sécurisation du réseau BT issu du poste « Village Allarmont ».

Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 51 700 € TTC et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Général du Département des Vosges et de Facé au titre de son programme au taux de 65% sur le montant TTC ; le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune pour les travaux électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi des subventions.

Décisions modificatives, restes à réaliser et point comptable de fin d'année

Le Maire expose qu'il est nécessaire en cette fin d'année de procéder à un réajustement comptable et propose au Conseil d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget eau et assainissement - amortissement d'une étude d'assainissement réunion et acquisition des données :

En dépense de fonctionnement au chapitre 042 : + 5.98 €

En dépense de fonctionnement au chapitre 14 : - 5.98 €

Budget eau et assainissement - amortissement d'une étude d'assainissement acteurs pollution et scénario :

○ Suite

En dépense d'investissement au chapitre 040 : + 20.57 €

En dépense d'investissement à l'article 2031 opération 22 : - 20.57 €

Restes à réaliser :

Budget général – fourniture et pose de deux columbariums : 10 000,00 €

Budget général – travaux de voiries : 50 000,00 €

Budget eau et assainissement – Etudes de mise en œuvre de la nouvelle tarification au volume réellement consommé : 2 880,00 €

Budget eau et assainissement – Etudes de mise en place de l'assainissement : 22 435,00 €

Mise en non-valeur d'une facture d'eau de 20

Le Maire fait lecture aux conseillers d'une demande de la Trésorerie relative à une admission en non-valeur concernant M. Sandro MULLER, pour un montant de 64,20 €.

Après avoir étudié la demande, le Conseil, à l'unanimité, accepte la mise en non-valeur présentée.

Personnel communal : Reconduction du poste d'agent de gestion de la salle socioculturelle et du poste d'agent postal communal.

Agent de gestion de la salle socioculturelle :

Le Maire rappelle au Conseil que l'agent actuellement employé est en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi jusqu'au 29 décembre 2014. Le Maire informe également l'assemblée que le Pôle Emploi pourra renouveler ce CAE, du **30.12.2104 au 30.12.2015, à hauteur de 20 h/semaine, subventionné à 70% / mois du salaire brut.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le renouvellement de ce contrat dans les conditions mentionnées ; **d'autoriser le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention** Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ; **d'inscrire les crédits** nécessaires au chapitre 12 du Budget Général 2015.

Agent postal communal :

Le Maire rappelle également que l'agent actuellement en poste est sous Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

Après débat, le Conseil à l'unanimité décide de **renouveler le CDD pour une durée de trois ans (du 02.01.205 au 01.01.2018), à hauteur de 15h/semaine, en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel, rémunéré sur la base de l'échelle 3, échelon 1** ; d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette reconduction ; **d'inscrire les crédits** nécessaires au chapitre 12 du Budget Général.

○ CONSEIL MUNICIPAL du 4 décembre 2014

Révision du prix de l'eau :

Le Maire expose qu'il y a lieu de voter avant le 31.12.2014 la tarification applicable au titre de l'année 2015 pour les services des eaux.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité une stagnation des tarifs de 2014 à 2015, soit :

Branchement forfait minimum 1 personne : 66,46 €

Personne supplémentaire (limité à 4 personnes) : 8,38 €

Centre d'hébergement : 498,50 €

Raccord : 6,19 €

A ces tarifs s'ajoutent les redevances de l'Agence de l'eau, à savoir :

Redevance pollution domestique et prélèvement sur la ressource en eau, taxes imposées par l'Agence Rhin-Meuse.

Groupement d'achat de signature électronique, modification des statuts et demandes d'adhésion de communes et EPCI au SMIC des Vosges :

Le SMIC des Vosges propose à la commune d'Allarmont d'adhérer à un groupement de commandes dont l'objet est l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS**, afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures des marchés publics ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commande, **décide** l'adhésion d'Allarmont au groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition de certificats de signatures électroniques RGS** et dont le SMIC assurera le rôle de coordinateur, **autorise** le Maire à signer la convention de groupement, **autorise** le président du SMIC, en sa qualité de représentant du coordinateur, à signer et notifier le marché dont la collectivité sera partie prenante, **décide** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget. Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Indemnité versée à la Perceptrice :

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, **d'accorder l'indemnité de conseil** au taux 100 % pour l'année 2014. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Dieynaba Bartoli Wade, Receveur municipal.

Subventions versées aux associations :

Judo Club de la Vallée de la Plaine : 100€ - Foyer rural : 50 €

○ Suite

Achats divers :

✚ Illuminations de Noël chez Mefran Collectivités, pour un montant de 1 548 € HT. Le Conseil accepte et demande une facturation en avril 2015.

✚ Jeux pour aire de jeux des enfants chez Mefran Collectivités, pour un montant de 860 € HT. Le Conseil reporte le projet à 2015.

✚ Lot brasserie (15 tables + 30 bancs) chez Comat et Valco, pour un montant de 1 797,45 € HT. Le Conseil accepte et demande une facturation en avril 2015.

✚ Fourniture et pose d'un WC dans l'appartement d'Esther Parisse, pour un montant de 1 365 € HT. Le Conseil demande à consulter d'autres entreprises.

✚ Réfection du chemin communal sur le Rains, chez Transports Florent Petit, pour un montant de 2 978,5 € HT. Le Conseil accepte.

Logement communal occupé :

Le Maire informe ses conseillers qu'en raison de gros travaux (remise en état de tous les murs, d'une cabine douche, etc) entrepris par Mme Esther Parisse dans l'appartement qu'elle occupe sis 9 rue Henri Valentin, il souhaite l'exonérer de trois mois de loyer (303,90 € sur décembre, janvier, février). Le Conseil accepte

Divers :

✚ Dorénavant, pour toute manifestation, la commune avertira la Sacem 15 jours avant. La taxe sera calculée en fonction des dépenses ou des recettes réalisées.

✚ Le Maire fait lecture du courrier de Mme Lesieur et de M. Schoering concernant leur projet d'achat d'une parcelle communale située à l'arrière de leur habitation (31 rue Gambetta). Le Conseil accepte le principe de vente mais souhaite que M. le Maire les rencontre afin de discuter du prix.

✚ M. le Maire fait lecture du courrier de M. et Mme Maas concernant la coupe de bois communaux situés derrière leur habitation (33 rue Gambetta). Le Conseil demande au maire de prendre rendez-vous avec eux et d'en rendre compte lors de la prochaine réunion du Conseil municipal

✚ M. le Maire fait lecture d'un courrier de l'indivision de Sars concernant leur projet d'achat d'une parcelle communale située à Bionville (Section D, n° 182 et 183). Le Conseil accepte le principe de vente mais souhaite que le maire les rencontre afin de discuter du prix.